

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES****Extrait du registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 16 décembre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 12 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre

POINT N° 557**DETR-DSIL 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION - SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR
IMPONDERABLES ET IMPREVUS ET LEURS IMPACTS SUR L'OPERATION DE
RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AALBERG**

Mme la Maire rappelle que de nombreux impondérables et imprévus, survenus en 2024, ont par effet domino fortement impacté le calendrier du chantier Aalberg, ainsi que les coûts de travaux. Ces coûts imprévus ont fait l'objet d'une délibération en février 2025, et d'une demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Etat (DETR-DSIL 2025).

Des travaux supplémentaires nécessaires, concernant notamment la sécurité au feu (degré coupe-feu des plafonds, et protection au feu des éléments structurels) et la sûreté (système PPMS - Plan Particulier de Mise en Sûreté) se sont déclarés en 2025. La réception de l'opération a de ce même fait été décalée au début d'année 2026, pour un emménagement des occupants le 19 janvier 2025, après validation de la Commission de Sécurité.

Cette demande de DETR-DSIL pour l'école Aalberg n'ayant pas eu une issue favorable en 2025, il est proposé de redéposer une demande d'aide financière pour l'année 2026, intégrant les nouveaux montants concernés.

Les impondérables et imprévus 2024 et 2025 soumis à cette demande de subvention exceptionnelle portent sur :

- Le lot électricité (liquidation du premier attributaire),
- l'isolation thermique par projection de chaux-chanvre,
- le traitement de 4 mérules supplémentaires,
- les reprises de la charpente, impactée par la mérule,
- Les reprises de charpentes afférentes à une mérule 5,
- Des habillages coupe-feu en placo, suite aux demandes du Bureau de contrôle (tirants métalliques des combles, plafonds des salles du rez-de-cour et recouplement avec l'enduit mural, local technique élec. ...),
- La découverte dans la cour de l'école de puits et citerne enterrées non répertoriés, et leur protection,
- Des rambardes d'escalier extérieur pour respecter les exigences de sécurité et d'accessibilité,



- La mise en place d'un système d'alarme PPMS sur la sonnerie de l'école.

Le montant global de ces coûts afférents aux impondérables et imprévus, cumulant les coûts induits apparus en 2024 et en 2025 est de **633 201,32 € HT soit 759 841,58 € TTC**.

Ces dépenses imprévisibles sont susceptibles de bénéficier d'un soutien exceptionnel de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui permettrait de financer jusqu'à 60% des montants.

Aussi, la Ville sollicite à nouveau un soutien exceptionnel pour impondérables et imprévus, auprès de l'Etat, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	379 920,79 €	60%
Région			
Département			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres			
Emprunt		253 280,53 €	40%
Total HT		633 201,32 €	100%

L'échéancier de réalisation est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 15 février 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 15 janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement exposé pour cette tranche de l'opération estimée à 633 201,32 € HT.



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20251216-557_2025-DE
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025

AUTORISE Mme la Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

DELIBERATION adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëlle HESTIN